### **ANNEXES**

# Commune d'ONDRES LANDES

# ENQUÊTE PUBLIQUE Dossier E18000209

Objet : Élaboration du schéma directeur des eaux pluviales

Durée: du 18 février au 20 mars 2019 inclus

### **PETITIONNAIRE:**

Commune d'ONDRES 2189 Avenue du 11 novembre 1918 40440 ONDRES

### Maire:

Monsieur Eric GUILLOTEAU

Enquête Publique E18000209/64 du 18/02/2019 au 20/03/2019 Élaboration du schéma directeur des eaux pluviales d'ONDRES - 40 ANNEXES - 1

### Enquête Publique E18000209/64 Département des Landes - Commune d'ONDRES Élaboration du schéma directeur des eaux pluviales

### Sommaire des Annexes

- Annexe 1: décision de désignation du Commissaire Enquêteur du 21/12/2018 (TA) : 1 page
- Annexe 2 : arrêté municipal de mise à l'enquête publique du zonage pluvial du 28 janvier 2019 : 5 pages
- Annexe 3 : délibération du conseil municipal décidant d'engager la procédure d'Enquête publique du 25 janvier 2019 : 2 pages
- Annexe 4 : annonces légales dans les journaux Sud Ouest des 1 et 21 février 2019 et dans les annonces landaises des 2 et 23 février 2019: 4 pages
- Annexe 5 : certificat d'affichage du Maire d'Ondres du 15 avril 2019 : 1 page
- Annexe 6 : procès verbal de notification des observations du public du 27 mars 2019 : 13 pages
- Annexe 7: réponses aux observations : 19 pages

and of the property

and the same of th

### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DECISION DU** 

### TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PAU

21/12/2018

N° E18000209 /64

### LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

### Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 27/11/2018, la lettre par laquelle la commune d'Ondres demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

L'élaboration du schéma directeur des eaux pluviales ;

Vu le code de l'environnement;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2018 ;

### DECIDE

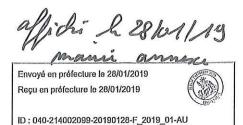
- <u>ARTICLE 1</u>: Mme Françoise LACOIN-VILLENAVE est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.
- ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.
- <u>ARTICLE 3</u>: La présente décision sera notifiée à M. le Maire de la commune d'Ondres et à Mme Françoise LACOIN-VILLENAVE.

Fait à Pau, le 21/12/2018

Le Président,

Alexandre BADIE

Jose Whore





Arrêté nº F - A - 2019-01

Objet : mise à l'enquête publique du zonage d'assainissement des eaux pluviales de la Commune d'ONDRES

### LE MAIRE D'ONDRES

Naturellement

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2224-10,

VU le code de l'urbanisme, notamment l'article R.123-11,

VU le code de l'environnement, notamment les articles L.123-1 à L.123-19 et R.123-1 à R.123-46

VU les articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement

VU l'ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement,

VU l'arrêté ministériel du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionnée à l'article R.123-11 du code de l'environnement,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25/01/2019 décidant la mise à l'enquête publique du dossier de zonage d'assainissement des eaux pluviales,

VU la décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de PAU en date du 21 décembre 2018 désignant le commissaire enquêteur,

VU les pièces du dossier soumis à l'enquête publique,

### ARRETE

### Article 1

Il sera procédé à une enquête publique conformément au code de l'environnement, sur la procédure d'élaboration du zonage d'assainissement des eaux pluviales



Ly

Envoyé en préfecture le 28/01/2019 Reçu en préfecture le 28/01/2019



ID: 040-214002099-20190128-F\_2019\_01-AU

### Article 2

Cette enquête publique sera ouverte pendant une durée de 31 jours consécutifs du lundi 18 février 2019 à 8h30 au mercredi 20 mars 2019 à 17h00.

### Article 3

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie annexe d'ONDRES – chemin de Cantine 40440 ONDRES.

La personne responsable de l'enquête publique est Monsieur le Maire d'ONDRES, qui peut être contacté à l'adresse <u>contact@ondres.fr</u> ou au 05 59 45 30 06.

### Article 4

Le public pourra consulter les pièces du dossier pendant toute la durée de l'enquête publique :

- Sur support papier en Mairie annexe d'ONDRES, aux jours et heures d'ouvertures≔ des bureaux soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- Sur un poste informatique en Mairie annexe d'ONDRES aux heures d'ouvertures indiquées ci-dessus;
- Sur le site internet de la Commune : <u>www.ondres.fr</u> rubrique la mairie sous-rubrique les enquêtes publiques.

#### Article 5

Par décision en date du 21/12/2018, le Président du Tribunal Administratif de PAU a désigné Madame LACOIN-VILLENAVE, géomètre-expert foncier DPLG, en qualité de commissaire enquêteur.

### Article 6

Le commissaire enquêteur assurera des permanences pour recevoir le public qui souhaiterait poser des questions ou faire part de ses observations et propositions en Mairie annexe d'ONDRES aux dates suivantes :

- Le lundi 18 février 2019 de 8h30 à 12h00 ;
- Le vendredi 8 mars 2019 de 8h30 à 12h00 ;
- Le mercredi 20 mars 2019 de 13h30 à 17h00.

Envoyé en préfecture le 28/01/2019 Reçu en préfecture le 28/01/2019



ID: 040-214002099-20190128-F\_2019\_01-AU

### Article 7

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert à cet effet et mis à disposition en Mairie annexe d'ONDRES pendant toute la durée de l'enquête publique.

Il pourra également les adresser à partir du 18 février 2019 à 8h30 jusqu'au 20 mars 2019 à 17h00 :

- Par courrier, à l'attention de Madame le commissaire enquêteur, à l'adresse de la Mairie d'ONDRES, 2189 avenue du 11 novembre 1918 40440 ONDRES;
- Par courrier électronique, à l'attention de Madame le commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : enqueteeauxpluviales@ondres.fr. La taille maximale des pièces jointes est limitée à 8 MO.

Les courriers postaux et courriels seront annexés dans les meilleurs délais au registre déposé en Mairie annexe d'ONDRES.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

### Article 8

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès des services techniques de la Commune d'ONDRES, chemin de Cantine 40440 ONDRES.

Le dossier est également téléchargeable sur le site internet de la Commune d'ONDRES: www.ondres.fr rubrique la mairie sous-rubrique les enquêtes publiques

### Article 9

Un avis au public, destiné à annoncer l'ouverture de l'enquête publique, sera publié, en caractères apparents par voies d'affiches et sur le site de la Commune d'ONDRES et éventuellement par tout autre procédé, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée. Des affiches seront installées en Mairie et en Mairie annexe d'ONDRES sur des panneaux d'affichage.

Il sera également publié sur le site internet de la Commune d'ONDRES : <u>www.ondres.fr</u> rubrique la mairie sous-rubrique les enquêtes publiques.

Il sera justifié de l'accomplissement de cette formalité par un certificat d'affichage du Maire de la Commune d'ONDRES.

Anneve 2 -



Envoyé en préfecture le 28/01/2019 Reçu en préfecture le 28/01/2019



ID: 040-214002099-20190128-F\_2019\_01-AU

Conformément à l'article R.123-11 du code de l'environnement, cette enquête sera annoncée quinze jours au moins avant son ouverture par le Maire de la Commune d'ONDRES et rappelée dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département : Sud-Ouest et les annonces landaises.

Les affiches mesurent au moins 42cm sur 59.4cm (format A2). Elles comportent le titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » en caractère gras majuscules d'au moins 2cm de hauteur et les informations visées à l'article R.123-9 du code de l'environnement en caractères noirs sur fond jaune (arrêté ministériel du 24 avril 2012 concernant l'avis d'enquête prévu à l'article R.123-11 du code de l'environnement).

### Article 10

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur.

Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontre, dans la huitaine, le Maire de la Commune d'ONDRES et lui communique les observations écrites ou orales consignées dans le procès-verbal de synthèse. La Commune d'ONDRES dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

### Article 11

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra, au Maire de la Commune d'ONDRES, le dossier d'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées.

Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au Président du Tribunal Administratifs de PAU

### Article 12

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la Mairie d'ONDRES, pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Elle sera également consultable sur le site internet de la Commune d'ONDRES : <a href="https://www.ondres.fr">www.ondres.fr</a> rubrique la mairie sous-rubrique les enquêtes publiques

Envoyé en préfecture le 28/01/2019 Reçu en préfecture le 28/01/2019



ID: 040-214002099-20190128-F\_2019\_01-AU

#### Article 13

Au terme de l'enquête et après remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal de la Commune d'ONDRES se prononcera par délibération sur l'approbation du zonage d'assainissement des eaux pluviales de la Commune d'ONDRES; il pourra au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation.

### Article 14

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Monsieur Jean-Paul BETBEDER, Directeur des Services Techniques de la Commune d'ONDRES au 05 59 45 29 16.

### Article 15

Une copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet des Landes, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de PAU et au commissaire enquêteur.

### Article 16

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Ondres, le 28 janvier 2019

Éric GUILLOTEAU

Annere 3

Envoyé en préfecture le 29/01/2019 Reçu en préfecture le 29/01/2019





ID: 040-214002099-20190125-D2019\_01\_03-DE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'Ondres (40440) - Département des Landes

### Séance ordinaire du 25 janvier 2019 Délibération n°2019-01-03

Nbre de membres afférents au Conseil Municipal	27	Date de la convocation : 18/01/2019
En exercice	27	Date de l'affichage : 18/01/2019
Qui ont pris part à la délibération	25	

Présents: Eric GUILLOTEAU; Alain ARTIGAS; Philippe BACQUÉ; Gilles BAUDONNE; Eric BESSÉ, Jean-Charles BISONE; Colette BONZOM; Valérie BRANGER; Alain CALIOT; Hélène CLUZEL; Bruno COUMES; Alain DESPERGES; Marie-Hélène DIBON; Marie-Thérèse ESPESO; Henri HUREAUX; Isabelle LEBOEUF; Françoise LESCA; Jean-Michel MABILLET; Michelle MABILLET; Stéphanie MARI; Dominique MAYS; Frédérique ROMERO.

### Absents excusés:

Isabelle CHAISE a donné procuration à Michelle MABILLET en date du 25 janvier 2019 Muriel O'BYRNE a donné procuration à Marie-Hélène DIBON en date du 25 janvier 2019 Rémi LAHARIE a donné procuration à Françoise LESCA en date du 25 janvier 2019 Caroline GUERAUD-CAMY Vincent VIDONDO

Secrétaire de séance : Marie-l-lélène DIBON

### Schéma Directeur des eaux pluviales - Lancement de l'enquête publique

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée, le 29 décembre 2015, pour l'établissement d'un zonage des eaux pluviales sur la Commune d'ONDRES.

La société INGEAU CONSEILS, retenue pour l'élaboration de ce document, a présenté, le 8 janvier 2018, aux représentants de la Commune le projet de schéma directeur des eaux pluviales.

Conformement au Code de l'Urbanisme, et notamment son article R 123-11 et au Code des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2224-10, ce dossier doit être soumis à une procédure d'enquête publique, puis à l'issue de cette enquête à une approbation du Conseil Municipal.



Amere 3.



Envoyé en préfecture le 29/01/2019 Reçu en préfecture le 29/01/2019



ID: 040-214002099-20190125-D2019\_01\_03-DE

Par décision en date du 21 décembre 2018, le Tribunal Administratif de PAU a désigné madame LACOIN-VILLENAVE Françoise en qualité de Commissaire enquêteur.

Cette enquête publique se déroulera durant un mois suivants les modalités qui seront déterminées par arrêté.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à engager cette procédure d'enquête publique et de signer tous les actes et documents nécessaires pour l'aboutissement de ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** d'engager une procédure d'enquête publique pour le projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires y afférents,

DIT que les frais afférents à cette enquête seront inscrits au budget communal.

Et ont signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

(Sceau)

RED'ONO PRO 1

Pour extrait conforme, Le 28 janvier 2019. Le Maire,

Acte rendu exécutoire le 29 / 01 / 2018

Marities télétransmission électronique le 29/01/2019

Let publication ou notification le 29/21./ 2019

NB : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son offichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.



Glacon billneve.

## **Annonces** légales et officielles

sud-ovest-legales.fr - sudovest-marchespublics.com Affilié à francemarches.com

### Avis administratifs et judiciaires

### Enquêtes publiques



Mairie d'Ondres

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune d'Ondres

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique portant sur l'élaboration du zonage d'assainissement des eaux pluviaires de la Commune d'Ondres du lond i 18 l'évrier 2013 à 8 h 30 au mercredi 20 mars 2019 à 17 heures, durant 31 jours consécutifs,

M™ Françoise LACOJN-VJLLENAVE, en qualité de géomètre expert Foncier DPLG, a été désignée commis saire-enquêteur par la président du Tribunal administratif de Pau.

save-enquetour par ja president du indounta administrator de Vau. Les pitees du dossier et un registre d'enquête à fouillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-requêteur, seront tenus à la disposition du public sur support papier en mairie annexe d'Ondres, pendant la durée de l'enquête, du lundi 18 février 2019 à 8 h 30 au mercredi 20 mars 2019 à 17 h, aux Jouns et aux heures d'ouverture de la mairie annexe : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h et de 13 h 30 à 17 heures, Les pibers du dossier seront deplament consultables sur un poste informatique en mairie annexe d'Ondres aux jours et heures d'ouverture indiqués ci-dessus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance à l'attention du commissaire-enquêteur à la matrie d'Ondres, 2189, avenue du 11-Novembre-1918, 4040 Ondres,

Toute personne pourrs, à sa domando et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique supits de la commune d'Onérea l'andresse suscitée det la publication du présent avis, il sera en outre, également disponible et éléctrargeable durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune d'Ondres : www.ondres.if rubrique la mainie sous-rubrique les requêtes publiques.

Les observations pourront également être adressées à l'altention du commissaire-enquêteur par courrier électrorique avec une taille maximale de 8 MO pour les pièces jointes, à l'adresse suivante s www.ondrest.ir horbique la mairie sour-rebrique les enquêtes, publiques. Eles sont consultables at communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toufe la durée de l'enquête.

La personne responsable de l'enquête publique est le maire de la Commune d'Ondres qui peut être contacté à l'adresse éjectronique contact@ondres,fr ou au 05 69 45 30 06,

contacte a Tawesse electronique confactstonnes, roi au UG 594 50 06, "MA Françoise LACOM-VILLEMANE, commissaire-enquêteur, sera présente pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites du public aux dates et heures suivantes en misite annexe d'Ondres : le loudit 16 fémier 2019 de 8 h 30 à 12 heures ; le levadret il aux de 8 h 30 à 12 heures ; le marcreti 20 mars 2019 de 13 h 30 à 17 heures ; le marcreti 20 mars 2019 de 13 h 30 à 17 heures ;

All seue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront déposée à la mairte d'Ondres et à la préfecture des Landes pour y être tenue sans délai, à la disposition du public penénat un an à compter de la datio de clivend de l'enquête. Dat sars qualement publié sur le site Internat : www.modres.fr rubrique la mairie sous-rubrique les enquêtes publiques.

Le Consell municipal se pronencera par délibération sur l'approbation du zonage d'assainissement des eaux physiales de la commune d'Ondres. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquite publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications à ce projet,

Le maire, Éric GUILLOTEAU

### Autres avis



Préfecture des Landes

#### **INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Ouverlure d'une consultation du public refative à la demande d'enregistrement suite au projet d'extension d'un élevage canin sur le territoire de la commune d'Ychoux

Par arrêté en date du 28 janvier 2019, le préfet des Landes a prescrit l'ouverture d'une consultation du publie d'une durée de quotus semaines à la maite d'Ychoux, dans le cadre de la demande d'enregistie-ment au titre des installations catasses pour la protection de l'environnement, déposée par l'association Rallye Chantesu, suite au projet d'extension de l'élevage canh aur le territoire de la commune d'Ychoux au lieu dit Mothes-Nord.

Les pièces du dossier d'enregistrement régiementaire seront déposées à la mairie d'Ychoux, aux jours e heures d'ouverture au public du 19 février au 19 mars 2019 lactus.

Pendanl la durée de la consultation, le public pourra consigner ses observations sur le registre à l'evillets non mobiles ouvert à cet ellet à la mainte d'Ychoox aux jours et heures d'ouverture suivants : du jundi au juudi, de 8 h à 12 heures et de 14 h 30 à 17 h 30, le vendredi, de 8 h à 12 heures oi de 14 h 30 à 16 h 30.

groud, de a la actiones et de la voir et la voir et la voir et la voir et la collection de la la pélecture ou par voir éléctionique à l'adresse suivante ; prél-amonagement@fandes.gouvir avant la fin du délal de consultation du public, seit avant le 19 mars 2019.

ou puinc, son a vante is mar zous.

Le présent avis ent également mis en ligne sur le site Internet de la préfecture :

vww.landes.gov./in/op-processus-enregisirement accompagné de la demande de l'exploitant.

Le préset des Landes est l'autorité compétent pour prendre toute édésion. Cette installation peut faire
Tobjet d'une décinie d'enregistement. évantuellement assenté de prescriptions particulières complémenlaires aux prescriptions grindrates fixées par arrêté ministériel, ou d'un arrêté préfectoral de refus.

A Mont-de-Harsan, le 28 janvier 2019. Pour le prétet et par délépaiso. La directrice de la coordination des politiques pubbiques et de Fappui territorial. Hélèno IAMATREY

### IDEE CADEAU Dates au choix de 1944 à aujourd'hui Offrez le journal complet ou la Une de Sud Ouest! Solon la formulo de 2013 501 Fili de parefini

### Marchés publics et privés

Marchés à procédure adaptée sup, à 90 000 €

Castets

Commune de Castets-des-Landes

### AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Marché public de travaux

Identification de l'acheleur : Mairie de Castets-des-Landes, 40, place Edouard-Laudouat,40260 Castets, 161. 05 58 89 40 09 Courriel : malrie&castets.fr ynyw.castetsdeslandes.fr

Procédure de passallon : Marché à procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Objet du marché : construction de la Halle du parlago de la commune de Castels. Décomposition en tranches et en fols :

Décomposition en tranches et ea fois :
Les travaux sont réparits en 15 fois décignés chaprès :
Lot 1 : Terrassements, VRD.
Lot 2 : Fondations, gros œuvre, enduits,
Lot 3 : Charpente bois.
Lot 4 : Couverture toile.
Lot 5 : Étanchété,
Lot 6 : Ménutiseries extérieures,
Lot 7 : Pibreris, taux-philonds.
Lot 7 : Pibreris, taux-philonds.
Lot 8 : Ménutiseries Intérieures.
Lot 9 : Revêtements de sols durs, fainces.
Lot 10 : Revêtements de sols durs, fainces.
Lot 11 : Perillures intérieures.
Lot 11 : Pelnitures extérieures.

col 12: Servuerio. Lot 13: Plomberis sanitaire, chaullage, ventilation, climatisation. Lot 13: Electricifé JCFO, CFA, Lot 15: Chambre froide positive.

Conditions de participation : Le contenu du dossier de candidature est précisé dans le règlement de la consultation.

Date prévisionnelle de commencement des travaux : Avril 2019.

is d'exécution : 9 mois (compris 2 semaines de préparation). Livraison des travaux prévue : Décembre 2019.

Gritères d'altribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères sulvants : valeur technique : 60 % ; prix : 40 %,

Déjai de vajidité dex offres : 90 jours à compter de la date de réception des offres.

Adresse augrès de laquelle les documents peuvent être oblenus : sur la plate-formo do dómatórialisation des marchés publics http://www.landespublic.org

Date limite de réception des offres : le jeudi 21 lévrier 2019 à 12 heures.

Date inimeter Engine so witer : given plate-forme de dématéralisation des marchés publics http://www.landes.public.org | Renseignements techniques : les Architectes Anonymes 39, avenue Renseignament complémentaires : Renseignements techniques : les Architectes Anonymes 39, avenue de la Marine, 64000 Blaziniz, 05 59 52 32 07 0; tenseignements administratifs : mairie de Castets, 40, place Edouard-Laudouat, 40260 Castets 05 58 89 40 09,

Dale d'envoi du présent avis à la publication : Le 1" février 2019,

Commune d'Hagelmau

### AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

identidication de l'organisme aui passe je marché : Commune d'Hagelmau, ajiée de Turré, BP 26, 40705 Hagelmau Cedex, tél. 05 58 05 77 77, fax : 05 58 05 77 78,

Procédure de passallon : Procédure adaptée en application da l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux niarchés publics.

Objet du marché : travaux à l'école primaire d'Hagetmau : réaménagement des sanitaires extérieurs,

Désignation des lots :

Lot f : Gros œuvre. Lot 2 : Menuiseries extérieures PVC. Lot 3 : Menuiseries Intérieures,

Lot 4 : Plätrerio. Lot 5 : Carrelage, faïence, Lot 6 : CVS, Lot 7 : Electricité,

Défal d'exécution : Sanitaire ouest : du 8 juillet au 28 août 2019 Sanitaire est : du 8 juillet au 19 septembre 2019,

Justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat et présentation des offros : Voir règio

Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres. Critises d'attribution : Valeur technique : 60 % ; prix des prestations : 40 %. Renseignements aéministrailés : Sorvico technique, mairio d'Hagelmau, tél. 05 68 05 77 41.

Renselgnaments techniques : Auprès du mzitre d'œuvre AGMO, 158, rue Pigne-Mitch, 40280 Saint-Pie. du-Mont, tél, 07 81 64 40 08.

Dale jimile de remise des offres : le vendredi 22 février 2019 avant 12 hapres,

# A'LIENOR

### APPEL À CANDIDATURES

ALIÉNOR procèdo à un appel à candidatures pour l'agrément d'entroprises de dépannage-remorquage VI (PTAD întérieur ou égal à 3,5 tonnas) pour porter assistance aux automobilistes en panne ou accidentés aur le secleur 2 (Capiteux - Sarbazan/Pouydesseaux) de l'autoroute A65.

1 entreprise pour le secteur assurant une astreinte une semaine sur deux,

I entreprise pour le secteur assurant une astrefate une semaine sur deux.
L'entreprise devra : Posséder des Installationes proches du secteur concenté pour intervenir sur les Boux de la panne ou de Jaccident dans les trente minutes maximum agrés 12 appet; posséder au minimum deux dépanneuses homologuées par la DRIRE dont l'une au moins aux la capacités suffisiante pour évacuer les sufficiels on professionnelles dans le domaine du dépanneuse et du remoçuese; être en mesure d'assuré des permanences 24 heures aux 47, en fonction d'un tour des serfées, être en mesure d'as permanence de deux sur 27, en fonction d'un tour des serfées, être en mesure d'as des fonctions de l'ordre ou de Sanet Aquillaine d'Intervenir en rentort en cas de étaillance du dépanneur de permanence ou d'évanements exceptionnels ; piendre en charge je véhiculé et ses occupants jusqu'à ja find et l'intervention.

Fin de l'agrément : 16 décembre 2020.

Le dossier de consultation, comprenant notamment le règlement de consultation et le cahier des charges, sera remis au candidat, sur demande. Modaļītēs de remise des candidatures : La liste des pièces à fournir et les modaļītēs de remise des cand

datures sont définites dans le dossiér de consultation. Les demandes de dossiér de consultation sont à adresser pour le vendred! 22 lévrier 2019, avant L'Édurus, par courier recommandé à l'adresse suivante : MUEHOR, immeuble Europa Premium, 4, rue Johannes-Kepler, 64000 Pau,



### **Experts** comptables, notaires, avocats

Vie des sociétés (liquidations, convocations, fusions, scissions...)

### Vous devez publier des annonces légales ?

Nos annonces légales sont habilitées par la préfecture.

Nos solutions journal et Internet vous garantissent une diffusion puissante

www.sudouest-legales.com









## **Annonces** légales et officielles

sud-ouest-legales.fr - sudouest-marchespublics.com Affillé à francemarches.com

### Avis administratifs et iudiciaires

#### Enquêtes publiques



### Mairie d'Ondres

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune d'Ondres

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique portant sur l'élaboration du zonage d'assainissement des eaux pluviales de la Commune d'Ondres du lundi 18 lévrier 2019 à 8 h 30 au mentredi 20 mars 2019 à 17 heures, durant 31 jours consécutifs.

M™ Françolse LACOIN-VILLENAVE, en qualifé de géomètre expert Foncier DPLG, a été désignée commis saire-enquêteur par le président du Tribunal administratif de Pau.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront lenous à la disposition du public sur support papier en mairia annexe d'Ondres, pendant la durée de l'enquête, du lundi 18 février 2019 à 8 h 30 au metreredi 20 mars 2019 à 17 h, aux jours et aux heures d'ouverture de la mairia annexe: du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 heures. Les pièces du dossier seront également consultables sur un poste informatique en mairie annexe d'Ondres aux jours et heures d'ouverture indiqués ci-dessus.

The public pourra prendre connaissance du dossier et consigner es conservations, sur le registre d'enquête ouvert à cot ellet ou les adresser par correspondance à l'altention du commissaire-enquêteur à la mairie d'Ondres, 2189, avenue du 11-Novembre-1918, 40440 Ondres.

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la commune d'Ondres à l'adresse suscilée dès la publication du présent avis. Il sera en outre, Également disponible et télèchargeable durant l'enquête publique sur la site Internet de la commune d'Ondres : www.ondres.fr rubrique la mairie sous-nubrique les enquêtes publiques.

Les observations pourront également être adressées à l'attention du commissaire-enquêteur par courrier électrorique avec une taille maximals de 8 MO pour les pitces jointes, à l'adresse suivante : enqueteacarphicalsées

La personne responsable de l'enquête publique est le maire de la Commune d'Ondres qui peut être contacté à l'adresse électronique contact@ondres.fr ou au 05 59 45 30 06.

M<sup>®</sup> Françoise LACOIN-VILLENAVE, commissaire-enquêteur, sera présente pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites du public aux dates et heures suivantes en mairie annexa d'Ondres : le lundi 18 lévrier 2019 de 8 h 30 à 12 heures ;

le vendredi 8 mars de 8 h 30 à 12 heures ; le wendredi 8 mars 2019 de 13 h 30 à 17 heures ; le mercredi 20 mars 2019 de 13 h 30 à 17 heures.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions molivées du commissaire-enquêteur seront déposée à la mairie d'Ondres et à la préfecture des Landes pour y être tenue sans déla), à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site Internet : www.ondres.fr rubrique la mairie sous-rubrique les enquêtes publiques.

minimate i viribilità del production del mante dell'accionatori dell'accionatori del consella municipal se prononcera par dell'aberation su ri l'approbation du zonage d'assainissement des cancilusions de l'enquête publique, décider s'il y a lleu d'apporter des modifications à ce projet.

Le maire, Éric GUILLOTEAU.

### Annonces légales

### Vie des sociétés

BINGE WETSUITS SAS au capital de 3 000 ( 40170 Saint-Julien-en-Boi 821 125 887 RGS DAX

### DISSOLUTION ANTIGIPÉE ET LIQUIDATION

Par AGE du 1" février 2019, II a été décidé la dis-solution anticipée de la société à compter du 1" février 2019. Monsieur Richard TCHEVBERDUJAN demeurant SS, Mydore Road SWIISRZ Londres a été nomé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social. LAGE du 1" février 2019 a ap-prouvé les comptes définitis de liquidation, a donné druits au liquidateur pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et a constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 1" février 2019. Radiation du RCS de Dax.





### Carnets

Hommages et messages sur www.carnet.sudouest.fr votre service au 05 35 31 29 37 ou sur so.carnets@sudouest.fr

### Avis d'obsèques

582218

#### MAGESCO

Louis René LAFONTAN (†), son époux; Jean-René et Dominique LAFONTAN, Annick et Jean COUSSAU, ses enfants; Jérôme LAFONTAN et Isabelle DICHARRY, Marion LAFONTAN, Maëva LAFONTAN et Jackson BASCOU, Maèva LAFONTAN et Jackson BASCOU,
ses petits-enfants;
Ugo LAFONTAN, son arrière-petit-fils;
Gérard (†) et Danièle DOURTHE,
Yves et Mirni (†) DOURTHE,
Claude et Maryse DOURTHE,
ses frères et ses belles-sœurs, leurs enfants et petits-enfants;
les familles LAFITTE, LAUSSU, LAVIELLE, LABEYRIE,
avents et ande

parents et amis ont la douleur de vous faire part du décès de

#### Mme Christiane LAFONTAN, née DOURTHE.

survenu à l'âge de 89 ans.

Ses obsèques religieuses seront célébrées le samedi 23 février 2019, à 10 heures, en l'église de Magescq. Les visites se feront au domicilie de la défunte ce jour jeudi et demain vendredi, de 16 h à 18 h. Un e-registre sera mis à votre disposition sur le site Internet www.pf-roulet-soustons.com pour l'expression des condoléances. Des classeurs seront également ouverts à cet effet à l'entrée de l'église.

PF Roulet, Soustons, le Choix funéraire, tél. 05.58.41.57.05, 24 h/24.

582006

### SOUSTONS (40) GAURIAC (33)

Sophie DANIEL, sa compagne ; Roland DESCAT, Jean-Francois DESCAT, Alain DESCAT et son épouse Emille, Alain DESCAT et son épouse Emille, ses enfants; Adèle et Quentin DESCAT, ses petits-enfants; Josette SAINT AMANS, sa sœur; Régine SAINT AMANS, sa nièce, et Pascal SAINT AMANS, son neveu; parents et amis ont la tristesse de vous annoncer le décès de

#### M. Jean DESCAT,

professeur de langues slaves à l'université de Bordeaux, traducteur littéraire et peintre à ses heures.

Un moment de recueillement aura lieu le vendredi 22 février 2019, à 16 h 30, au cimetière de Soustons. Un e-registre sera mis à votre disposition sur le site Internet surie site Internet www.pf-roulet-soustons.com pour l'expression des condoléances. Des classeurs seront également ouverts à cet effet à l'entrée du cimetière.

le Choix funéraire, tél. 05 58.41 57.05 24 h/24.

#### 580907

### HINX BETBEZER-D'ARMAGNAC

M<sup>ms</sup> Agnès PLOUVIER, son épouse ; Jean-Michel et Solange LADROIT, Thieny et Bernadette PINGRENON, Martine et Patrick (†) GAXIE, Sophie et Jean-Luc GERVAISE, Dorninique et Stéphane LAURENT, ses enfants; Thomas, Alexandre, Mathieu, Vincent, Camille, Pauline, Victor, Adèle, Nicolas, Blandine, Lamille, Pauline, victor, Adele, Nicolas, Blandine, ses petits-enfants et leur conjoint; ses six arrière-petits-enfants, ses sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, M™Marie-Ange BARROIS, sa belle-mère; les familles PLOUVIER, COUPLET, BARROIS, MASUREL ont la tristesse de vous faire part du décès de

### M. Michel PLOUVIER.

survenu à l'âge de 90 ans.

Ses obsèques seront célébrées le samedi 23 février 2019, à 10 h 30, en l'église Saint-Pierre de Betbezer-d'Armagnac. Un registre sera ouvert pour l'expression des condoléances.

PF Tisné, avenue des Pyrénées, Villeneuve-de-Marsan, tél. 05.58.45.39.39.

582253

### TILH

M<sup>nc</sup> Albertine GALIN, son épouse ; Georgette LAVERGNE, sa sœur ; Marie-Christine LARTIGAU et son mari, Yves, Bernard GALIN et son épouse, Viviane, Marc GALIN et son épouse, Patricia, ses enfants ; Christophe, Carole, Guillaume, Yannick, ses petits-enfants; Ernrna, son arrière-petite-fille, ont la profonde tristesse de vous faire part du décès de

#### M. René GALIN.

survenu le 19 février 2019, à l'hôpital de Dax, dans sa 94° année, Les visites se feront au funérarium

Les visites se reiont au funeration de Pomarez.
La cérémonie religieuse aura lieu samedi 23 février 2019, à 10 heures, en l'égise de Tilh.
L'inhumation se déroulera au cimetière de Tilh dans l'intimité famillale.
Condoléance sur grafiste. Condoléances sur registre. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PFPhilippe, Pouillon, tel. 05,58,98,20,74.

581924

#### MONGUILHEM (32)

Yvette CAZENAVE, son épouse ; Bernard CAZENAVE, son fils, et sa compagne Isabelle ; Marie-France CAZENAVE, sa fille, Manie-France (AZENAVE, Să Tille, et son compagnon Freddy; Victor et Loic, ses petits-fils; Mikaël et Stéphanie, les familles BOURRET, CABÉ, VOIRIN, PITOUX et LASSERRE ont la tristesse de vous faire part du décès de

#### M. Jean CAZENAVE, ancien combattant AFN.

survenu à l'âge de 86 ans.

Ses obsèques seront célébrées samedi 23 février 2019, à 15 heures, samed 123 février 2019, à 15 heures, en l'église de Monguilhem. Jeannot repose au funérarium Tisné de Villeneuve-de-Marsan. La famille remerche très sincèrement toutes les personnes qui s'associeront à sa peine.

PF Tisné, avenue des Pyrénées, Villeneuse de Marsan, tél. 05.58.45.39.39.

#### SAINT-CRICO-DU-GAVE

Jean-Jacques et Marina, Corine et Serge BAİZE, Nathalle, ses enfants; Laëtilla, Stéphanie et Rémy, ses petits-enfants; parents et alliés ont la douleur de vous faire part du décès de

#### M. Pierre TUYARET.

Une prière lui sera rendue Une pnere un sera renoue dans la plus stricte Intimité vendred 122 février 2019, à 115 heures, au d'imetière de Saint-Cricq-du-Gave. La famille ne recevra pas de condoléances. Pas de plaques ni couronnes. Les visites se font au funérarium de Pouillon de Pouillon. Le présent avis tient lieu de faire-part.

PF Philippe, Pouillon, tél. 05.58.98.20.74.

582091

### BAIGTS-EN-CHALOSSE GUJAN-MESTRAS

M. Roger LUX, son époux; Andrée et Jean-Marc LALANNE, Annie NASSIET, ses filles et son gendre; Séverine, Franck et Vidya, ses petits-enfants; Alexis et Nian, ses arrière-petits-enfants; familles LUX et DULAMON ont la tristesse de vous faire part du décès de

Mme Aline LUX. née GRANDAU.

survenu à l'âge de 88 ans.

survenu à l'âge de 88 ans.
Ses obsèques religieuses seront célébrées vendred 122 février 2019, à 16 heures, en l'église de Baigts-en-Chalosse.
Les visites se font au funérarium Chaperon de Tartas, de 10 à 18 h. L'inhumation se déroulera dans l'intimité familiale.
Pas de plaques.
La familie remercie le docteur BISQUERRA, l'ADMR de Mugron et les services des docteurs BAILLEUL et CLEMENTI du centre hospitalier de LOCLEMENTI du centre hospitalier de la CLEMENTI du centre hospitalier de Despitalier de la CLEMENTI du centre hospitalier de Despitalier de Despitalier de la CLEMENTI du centre hospitalier de Despitalier de du centre hospitalier de Dax pour leurs bons soins et leur gentillesse.

PF des Landes, J.-M. Chaperon, funérarium, 197, rue Chanzy, Tartas, tél. 05.58,73.55.20.

581148

#### BISCARROSSE

M. Michel GAUDRY, son époux; M<sup>me</sup> Céline GAUDRY, sa fille; M. et M<sup>me</sup> Christian FERNANDEZ, son frère et sa belle-sœur, ont la tristesse de vous faire part

#### M™ Chantal GAUDRY, née FERNANDEZ.

La cérémonie religieuse ser célébrée le lundi 25 février 2019, à 11 heures, au crématorium de Mérignac (33). Des dons en faveur de la Ligue contre le cancer seront préférés aux fleurs. La famille propose à toutes les personnes présentes à la cérémonie de se munir d'une rose blanche.

PFG Arcachon, 55, cours Lamarque-de-Plaisance,

582193

#### LACOUY

M. le Maire et son Conseil municipal ont le regret de vous faire part du décès de

### M. Patrick LAFITTE, ancien conseiller municipal, ancien adjoint au maire.

Ses obsèques seront célébrées le vendredi 22 février 2019, à 14 heures, en l'église de Lacquy.

PF Tisné, avenue des Pyrénées, Villeneuve-de-Marsan, tél. 05.58.45.39.39.

Anuxe 4

Zy Cours Williage

mail: contact@annonces-landaises.com

ute reproduction même partielle des avis, annonces et insertions publiés sous cette rubrique, est formellement interdite, sous quelque forme que ce soit, sous peine de poursuites judiciaires.

lon Arrêté du 21 décembre 2018 du Ministère de la Culture et de la Communication, l'annonce est facturée de filet à filet à 1,82 € HT le mm-colonne pour 2019 en Nouvelle-Aquitaine.

### APPEL D'OFFRES - AVIS D'ENQUÊTES



### PRÉFECTURE DES LANDES

### **AVIS**

Installation classée pour la protection de l'environnement Juverture d'une consultation du public relative à la demande d'enregistrement suite au projet d'extension d'un élevage canin sur le territoire de la commune de Ychoux

Par arrêté en date du 28 janvier 2019, le Préfet des Landes a prescrit l'ouverture 'une consultation du public d'une durée de quatre semaines à la mairie d'Ychoux, ans le cadre de la demande d'enregistrement au titre des installations classées pour protection de l'environnement, déposée par l'ASSOCIATION RALLYE CHANTEAU, site au projet d'extension de l'élevage canin sur le territoire de la commune d'Ychoux J lieudit Mothes Nord.

Les pièces du dossier d'enregistrement réglementaire seront déposées à la mairie Ychoux, aux jours et heures d'ouverture au public du 19 février au 19 mars 2019 iclus.

Pendant la durée de la consultation, le public pourra consigner ses observations sur registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet à la mairie d'Ychoux aux jours et aures d'ouverture suivants: du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 14h30 à 17h30 - le andredi de 8 h à 12 h et de 14h30 à 16h30.

Les observations pourront également être adressées par correspondance à la Préfecture par voie électronique à l'adresse suivante: pref-amenagement@landes.gouv.fr avant la du délai de consultation du public, soit avant le 19 mars 2019.

Le présent avis sera également mis en ligne sur le site internet de la Préfecture: ww.landes.gouv.fr/icpe-processus-enregistrement accompagné de la demande de xploitant.

Le Préfet des Landes est l'autorité compétente pour prendre toute décision. Cette stallation peut faire l'objet d'une décision d'enregistrement, éventuellement assortie > prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par rêté ministériel, ou d'un arrêté préfectoral de refus.

À Mont-de-Marsan, le 28 janvier 2019

Pour le Préfet et par délégation, la Directrice de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial, Hélène MALATREY

940095-0



### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE Zonage d'Assainissement des eaux pluviales de la Commune d'Ondres

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique portant sur laboration du Zonage d'Assainissement des eaux pluviales de la Commune d'Ondres i 18 février 2019 à 8 h 30 au 20 mars 2019 à 17 h, durant 31 jours consécutifs.

Mme Françoise LACOIN-VILLENAVE, en qualité de géomètre expert Foncier DPLG, îté désignée Commissaire Enquêteur par le président du Tribunal Administratif de Pau

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et raphé par le Commissaire Enquêteur, seront tenus à la disposition du public sur pport papier en Mairie Annexe d'Ondres, pendant la durée de l'enquête, du 18 février 19 à 8 h 30 au 20 mars 2019 à 17 h, aux jours et aux heures d'ouverture de la Mairie roxe : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h. Les pièces du dossier ront également consultables sur un poste informatique en Mairie annexe d'Ondres x jours et heures d'ouverture indiqués ci-dessus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, sur registre d'enquête ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance à l'attention Commissaire Enquêteur à la Mairie d'Ondres, 2189 avenue du 11 novembre 1918, 440 Ondres

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du ssier d'enquête publique auprès de la commune d'Ondres à l'adresse suscitée s la publication du présent avis. Il sera en outre, également disponible et échargeable durant l'enquête publique sur le site internet de la Commune d'Ondres : ww.ondres.fr rubrique la mairie sous-rubrique les enquêtes publiques.

Les observations pourront également être adressées à l'attention du Commissaire quêteur par courrier électronique avec une taille maximale de 8 MO pour les pièces ntes, à l'adresse suivante : www.ondres.fr rubrique la mairie sous-rubrique les quêtes publiques. Elles sont consultables et communicables aux frais de la personne i en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

La personne responsable de l'enquête publique est le Maire de la commune d'Ondres i peut être contacté à l'adresse électronique contact@ondres.fr ou au 05 59 45 30 06.

Mme Françoise LACOIN-VILLENAVE, Commissaire Enquêteur, sera présente ndant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites du public aux tes et heures suivantes en Mairie annexe d'Ondres : Le lundi 18 février 2019 de 1 30 à 12 h - Le vendredi 8 mars de 8 h 30 à 12 h - Le mercredi 20 mars 2019 de h 30 à 17 h.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du mmissaire Enquêteur sera déposée à la Mairie d'Ondres et à la préfecture des ndes pour y être tenue sans délai, à la disposition du public pendant un an à mptèr de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site internet : w.ondres.fr rubrique la mairie sous-rubrique les enquêtes publiques.

Le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du Zonage issainissement des eaux pluviales de la Commune d'Ondres. Il pourra, au vu des relusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications à projet.

Le Maire, Éric GUILLOTEAU

940096-0



### AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Maître d'Ouvrage / Pouvoir Adjudicateur :

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DES ESCHOURDES

38 impasse du Belvédère 40360 Pomarez Tél : 05 58 74 75 63 - Email : syndicatdeseschourdes@orange.fr

Personne Responsable du Marché : Monsieur Claude LASSERRE, en qualité de Président du Syndicat

Maître d'œuvre : CABINET MERLIN Agence de Dax 26 rue Joseph Darqué 40100 Dax Tél : 05 58 74 33 06 - Mail : cm-dax@cabinet-merlin.fr

Type de Marché : Marché de travaux de réhabilitation d'ouvrages de stockage d'eau potable

Procédure de passation : La présente consultation est lancée selon une procédure adaptée en application des dispositions de l'article 42.2°) de l'ordonnance 2015-899 du 23/07/2015 et des articles 27 ; 34 ; 38 à 45 et 48 à 64 du décret n° 2016-360 du 25/03/2016. Remise d'offre ouverte à tout candidat

Objet du marché : Réhabilitation de trois ouvrages de stockage d'eau potable gérés par le Syndicat Intercommunal des Eschourdes

Variantes: Non Autorisées - Nomenclature CPV: 36

Nature des travaux : Les travaux concernent la réhabilitation de trois ouvrages de stockage d'eau potable gérés par le Syndicat Intercommunal des Eschourdes : 

• Réservoir de Nassiet, • Château d'eau de Donzacq, • Château d'eau de Gibret.

Ces réhabilitations concernent pour chaque ouvrage :

- Réservoir de Nassiet : reprise de l'étanchéité des cuves incluant traitement de la sous-face des coupoles, - reprise de l'étanchéité de toiture de la chambre à vanne et traitement de la sous-face de la toiture, - traitements des étanchéités des liaisons cuves - voiles de la chambre des vannes, - remplacement des fenêtres.
- Château d'eau de Donzacq: reprise de l'étanchétié extérieure du dôme et mise en place d'un garde-corps au-dessus du campanile, reprise de l'étanchétié de la cuve + traitement de la sous face du dôme / campanile, reprise de l'acrotère de la cheminée d'accès à la cuve, remplacement de 4 fenêtres de la salle des vannes + moustiquaires des ventilations du campanile, remise en peinture extérieure de l'ouvrage après passivation des quelques aciers apparents, remplacement des vitres endommagées au droit de la tour.
- Château d'eau de Gibret : traitement de la sous face du dôme / campanile, traitement de la sous face de la cuve, reprise de l'acrotère de la cheminée d'accès à la cuve, remplacement des huisseries / fenêtres + moustiquaires sur la partie haute de l'ouvrage et remplacement des vitres endommagées au droit de la tour remise en peinture extérieure de l'ouvrage après passivation des quelques aciers apparents.

Date Prévisionnelle de début de travaux : avril 2019

Critères de jugement du Marché : Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères : Technique noté de 1 à 50 : Coefficient: 50 % - Prix noté de 1 à 40 : Coefficient 40 % - Délai noté de 1 à 10 : Coefficient 10 %

La méthode de calcul est définie dans le Règlement de Consultation.

Condition de remise des dossiers et adresse où ils doivent être demandés : Le Dossier de Consultation des Entreprises est délivré gratuitement par voie électronique via la plateforme à l'adresse suivante : https://marchespublics.landespublics.org

Renseignements Complémentaires : CABINET MERLIN agence de Dax Tél : 05 58 74 33 06 -Mail : cm-dax@cabinet-merlin.fr

Conditions de réponse dans l'article 4 du règlement de consultation

Date limite de réception des offres : mercredi 20 février 2019 à 12 h

Adresse où l'offre doit être déposée ou expédiée : Le dépôt se fera sur la plateforme de dématérialisation à l'adresse suivante : https://marchespublics.landespublics.org

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de PAU 50 Cours Lyautey, BP 43, 64010 Pau.

### Introduction des recours :

- Le référé précontractuel (Art. L.551-1 à L.55-12 du Code de Justice Administrative) sanctionne un manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence, pendant le délai d'attente entre la notification de rejet aux candidats évincés et la signature du marché. Il suspend la signature du marché jusqu'à la notification de la décision juridictionnelle.
- Le référé contractuel (Art. L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administrative) sanctionne lui aussi un manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence, mais il ne peut être introduit qu'après la signature du marché. Il peut être exercé dans un délai de 31 jours à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au JOUE, à défaut dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Dans le cadre d'un MAPA, le pouvoir adjudicateur peut y échapper s'il publie au JOUE son intention de conclure le contrat, et observe un délai de 11 jours entre cette publication et la signature du contrat.
- Le recours Tropic création jurisprudentielle (CE, Ass, 16 juillet 2007), il ouvre une voie de droit spéciale pour les concurrents évincés, devant un juge de plein contentieux.
   Il doit être exercé dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Il remet en cause la validité du contrat par tous moyens.
- Le recours pour excès de pouvoir est dirigé contre les actes détachables antérieurs à la conclusion du contrat. Ce recours est ouvert aux tiers que la passation du marché litigieux est susceptible de léser, de manière suffisamment directe et certaine. Le concurrent évincé n'y est pas recevable et l'annulation de l'acte détachable ne remettra pas forcément en cause la validité du contrat.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Greffe du Tribunal administratif de Pau Villa Noulibos, 50 Cours Lyautey, BP 43, 64010 Pau cedex Tél : 05 59 84 94 40 - Fax : 05 59 02 49 93 Courriel:greffe.ta-pau@juradm.fr-AdresseInternet:http://pau.tribunal-administratif.fr/ta-caa/

Date d'affichage et d'envoi à la publication : 23 janvier 2019

940081-0

### nail: contact@annonces-landaises.com

on Arrêté du 21 décembre 2018 du Ministère de la Culture et de la Communication, l'annonce est facturée de filet à 1,82 € HT le mm-colonne pour 2019 en Aquitaine.

### APPEL D'OFFRES - AVIS D'ENQUÊTES



# AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur:

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS MORCENAIS

M. le Président, 16 place Léo Bouyssou 40110 Morcenx, Tél.: 0558041415 télécopieur: 0558078499, courriel: comdecom@cc-paysmorcenais.com

Objet du marché: Réhabilitation des bureaux du CCAS en tiers lieu

Type de marché de travaux: exécution.

Lieu d'exécution: Morcenx la Nouvelle 40110

Caractéristiques principales: Réhabilitation d'un bâtiment composé de bureaux our en faire un tiers lieu

Prestations divisées en lots: oui.

Lot N° 01: Gros-œuvre - Démolition. Lot N° 02: Menuiseries extérieures - enuiseries intérieures - Charpente. Lot N° 03: Plâtrerie - Faux-Plafond. Lot N° 04: ols souples - Faïence. Lot N° 05: Peinture. Lot N° 06: Électricité Courants Forts et aibles. Lot N° 07: Génie climatique - Plomberie - Sanitaire

Prestations divisées en tranches: non

Délai d'exécution: 17 Semaines (4 mois)

Date prévisionnelle de commencement des travaux: 8 avril 2019

Critères de sélection des candidatures: capacités techniques et financières du ındidat. Références professionnelles.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat: Celles (ées dans le règlement de consultation.

Critères d'attribution: Offre économiquement la plus avantageuse préciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération: \_e prix 60 % - La valeur technique 40 %

Les sous pondérations sont définies dans le règlement de consultation.

Type de procédure: procédure adaptée, Article 27 du décret n° 2016-360 du 5 mars 2016.

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : CCPM68.

Conditions pour obtenir les documents contractuels: Dossier à retirer à la ommunauté des Communes du Pays Morcenais 16 place Léo Bouyssou 40110 orcenx ou à télécharger sur: http://marchespublics.landespublic.org/

Remise des offres: Uniquement sur profil acheteur de la Communauté de ommunes du Pays Morcenais: http://marchespublics.landespublic.org/

Date limite de réception des offres : lundi 11 mars à 12 h.

Instance chargée des procédures de recours: Tribunal Administratif de Pau J cours Lyautey 64100 Pau Cedex.

Date d'envoi de l'avis à la publication : 18-02-2019

940187-0

### AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe les marchés:

### COMMUNE DE SAUGNAC-ET-MURET

Mairie 1 Place de la mairie 40410 Saugnac-et-Muret Tél.: 0558096118 - Mail: secretariat@mairie-saugnacetmuret.fr

Procédure de passation : Marché à procédure adaptée (MAPA) définie à l'article 27 I Décret du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics.

Objet du Marché: Aménagement du Lotissement Communal de Pelin II

Type de marché de travaux: Exécution

Délai d'exécution : Les travaux débuteront impérativement semaine 18 (2 mai 2019) devront être terminés semaine 35 (30 août 2019).

Désignation des lots: Lot n° 1: Terrassements - Eaux Pluviales - Voirie. Lot n° 2: aux Usées. Lot n° 3: Eau Potable - Défense incendie

Forme juridique que devra revêtir le groupement attributaire du marché pour aque lot: Entrepreneur Unique ou Entrepreneurs Groupés solidaires.

Justificatifs à produire: voir règlement de la consultation.

Critères de jugement: Prix des prestations 70 % - Valeur technique 30 %

Renseignements techniques: SCP BEAUMONT - DUPUY - GAÜZERE - PONTET, éomètres Experts DPLG - Cabinet BEMOGE 1485 rue de la Ferme de Carboué 40000 ont-de-Marsan Tél.: 0558750835 - Mail: vincent.gauzere@bemoge.fr

Renseignements administratifs: Mairie – Tél. 0558096118

Date limite de réception des offres: 22 mars 2019 à 14 h

Obtention des dossiers de consultation : lls sont téléchargeables sur la plateforme a dématérialisation (https://marchespublics.landespublic.org).

Les dossiers « papier », adressés à titre gratuit sont à demander par courrier ou par lécopie au: Cabinet BEMOGE 1485 rue de la Ferme de Carboué 40000 Mont-dearsan - Tél.: 0558750835 Mail: vincent.gauzere@bemoge.fr

Date d'envoi à la publication: le 15 février 2019

940186-0



### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE Zonage d'Assainissement des eaux pluviales de la Commune d'Ondres

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique portant sur l'élaboration du Zonage d'Assainissement des eaux pluviales de la Commune d'Ondres du 18 février 2019 à 8 h 30 au 20 mars 2019 à 17 h, durant 31 jours

Mme Françoise LACOIN-VILLENAVE, en qualité de géomètre expert Foncier DPLG, a été désignée Commissaire Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Pau

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le Commissaire Enquêteur, seront tenus à la disposition du public sur support papier en Mairie Annexe d'Ondres, pendant la durée de l'enquête, du 18 février 2019 à 8 h 30 au 20 mars 2019 à 17 h, aux jours et aux heures d'ouverture de la Mairie annexe : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h. Les pièces du dossier seront également consultables sur un poste informatique en Mairie annexe d'Ondres aux jours et heures d'ouverture indiqués ci-dessus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance à l'attention du Commissaire Enquêteur à la Mairie d'Ondres, 2189 avenue du 11 novembre 1918, 40440 Ondres.

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la commune d'Ondres à l'adresse suscitée dès la publication du présent avis. Il sera en outre, également disponible et téléchargeable durant l'enquête publique sur le site internet de la Commune d'Ondres : www.ondres.fr rubrique la mairie sous-rubrique les enquêtes publiques.

Les observations pourront également être adressées à l'attention du Commissaire Enquêteur par courrier électronique avec une taille maximale de 8 MO pour les pièces jointes, à l'adresse suivante : enqueteeauxpluviales@ondres.fr. Elles sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

La personne responsable de l'enquête publique est le Maire de la commune d'Ondres qui peut être contacté à l'adresse électronique contact@ondres.fr ou au 05 59 45 30 06.

Mme Françoise LACOIN-VILLENAVE, Commissaire Enquêteur, sera présente pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites du public aux dates et heures suivantes en Mairie annexe d'Ondres: Le lundi 18 février 2019 de 8 h 30 à 12 h - Le vendredi 8 mars de 8 h 30 à 12 h - Le mercredi 20 mars 2019 de 13 h 30 à 17 h.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur sera déposée à la Mairie d'Ondres et à la Préfecture des Landes pour y être tenue sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site internet : www.ondres.fr rubrique la mairie sous-rubrique les enquêtes publiques.

Le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du Zonage d'Assainissement des eaux pluviales de la Commune d'Ondres. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications à

Le Maire, Éric GUILLOTEAU

940185-0



### **AVIS D'APPEL PUBLIC** À LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur:

RÉGIE DES EAUX DE TOSSE - T'EAU 53 avenue du Général de Gaulle 40230 Tosse Monsieur le Président de la Régie des Eaux de Tosse (T'Eau) Jean-Claude Daulouède

Principale activité de l'entité adjudicatrice: Assainissement et Eau Potable

Type de procédure: Procédure adaptée en application des dispositions de l'article 42.2°) de l'ordonnance 2015-899 du 23/07/2015 et des articles 27; 34; 38 à 45 et 48 à 64 du décret n° 2016-360 du 25/03/2016. Le marché fait l'objet d'une procédure restreinte et se réfère aux articles 69 et 70 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 conformément aux dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Déroulement de la procédure en deux phases: - 1<sup>ère</sup> phase: remise des candidatures et admission des candidats: Après analyse des compétences, l'entité adjudicatrice retiendra les 4 candidats qui seront admis à remettre une offre dans les conditions définies ci-descous. - 2<sup>ère</sup> phase: remise des offres choix de l'entreprise: Après analyse des offres remises sur la base des critères de choix des offres définis dans l'avis et/ou dans le présent R.C., l'entité adjudicatrice choisira l'offre économiquement la plus avantaceuse. économiquement la plus avantageuse.

Objet du marché: Accord Cadre à bons de commande pour la réalisation de divers travaux d'Eau Potable et travaux d'Assainissement sur la commune de Tosse

Durée de l'accord cadre: Le marché est conclu pour une période initiale d'un (1) an à compter de la date de notification. Il sera reconduit tacitement par période successive d'un (1) an sans que le délai total ne puisse excéder quatre (4) ans.

Classification CPV: 45232150-8, 45232411-6, 44164000-7, 45232423-3

Caractéristiques principales: Ce marché a pour objet la réalisation de travaux de renouvellement, de renforcement, d'extension et de sécurisation du réseau d'alimentation en eau potable et du réseau d'assainissement sur le territoire.

Critères de sélection des candidatures: La sélection des candidatures est effectuée selon les modalités définies à l'article 55 du décret n° 2016-360 du 25/03/2016.

Les critères relatifs à la candidature et intervenant pour la sélection sont:

• Capacités économiques et financières des candidats (conformément au Règlement de la Consultation).

• Capacités techniques et références professionnelles des candidats (conformément au Règlement de la Consultation).

Retrait des dossiers: ils peuvent être téléchargés à l'adresse électronique suivante: https://marchespublics.landespublic.org

Date limite de réception des offres: Lundi 04 mars 2019 à 12 h.

Date d'envoi du présent avis à la publication : lundi 18 février 2019.

940203-0



### **COMMUNE D'ONDRES**

### Certificat d'affichage

Je soussigné Monsieur Eric GUILLOTEAU, Maire d'ONDRES, atteste que l'avis d'enquête publique relatif au zonage d'assainissement des eaux pluviales de la Commune d'ONDRES, a fait l'objet du 01/02/2019 au 20 mars 2019 inclus :

- D'un affichage en mairie annexe et mairie principale ;
- D'un affichage sur tous les panneaux municipaux ;
- D'une publication sur le site internet de la Commune d'ONDRES, conjuguée d'un message condensé sur le panneau municipal lumineux.

### Et

- D'une parution le 02/02/2019 pour le 1<sup>er</sup> avis et le 23/02/2019 pour le second avis dans le journal les Annonces Landaises;
- D'une parution le 01/02/2019 pour le 1<sup>er</sup> avis et le 21/02/2019 pour le second avis dans le journal Sud-Ouest.

Fait à ONDRES, le 15/04/2019



### Enquête Publique n°E18000209/64 Département des Landes - Commune d'ONDRES Élaboration du schéma directeur des eaux pluviales

### Procès-Verbal de Notification des Observations écrites et orales

LE Commissaire Enquêteur soussigné: Madame Françoise LACOIN VILLENAVE

désignée par *décision du 21/12/2018 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de PAU* pour conduire l'enquête publique relative à l'élaboration du schéma directeur des eaux pluviales de la commune d'ONDRES dans les Landes.

- ✓ Vu l'Arrêté n° F-A-2019-01 de Monsieur le Maire d'ONDRES du 28/01/2019.
- ✓ Vu le dossier d'enquête déposé en Mairie annexe d'ONDRES pendant 31 jours consécutifs, du lundi 18 février 2019 à 8h30 au mercredi 20 mars 2019 à 17h.

### Déclare avoir :

- Coté et paraphé l'ensemble des pièces composant le dossier d'enquête.
- Clos le registre d'enquête à la fin de l'enquête le mercredi 20 mars 2019 à 17h.
- Emporté le registre et le dossier d'enquête le mercredi 20 mars 2019 à 17h.

### Compte rendu de l'enquête :

Au cours de l'enquête trois permanences ont été tenues par le Commissaire Enquêteur en Mairie annexe d'ONDRES : les lundi 18 février 2019 au matin, vendredi 8 mars 2019 au matin, et mercredi 20 mars 2019 après-midi.

Les 19 observations recueillies sur le registre (référencées Reg 1 à Reg 8) et par courrier (référencées C1 à C5) remis en mains propres ou envoyé par voie électronique, tous annexés au registre, peuvent être classées par secteur en allant de la plage à l'Ouest vers le bourg à l'Est:

- 1 observation concerne des inondations au niveau de l'accès de la résidence des Dunes.
- 5 observations concernent des inondations dans la partie sud des lotissements du quartier de la Gare à proximité de l'allée des faisans.
- 1 observation concerne un secteur d'application au cas par cas au niveau du camping du lac.
- 1 observation concerne des inondations au niveau de la rue de Tarandelle.
- 2 observations concernent des inondations au niveau de l'avenue Etienne Castaing.
- 2 observations concernent des débordements du ruisseau de Cornecul contenant des Eaux Usées et des rejets provoquant : ravinement, fragilisation de clôture, dégradation des berges,.... Au niveau de la RD810 et de l'Avenue Dupruilh et Stayan.
- 2 observations concernent des inondations dans le secteur Tamatave / Grand Cam.
- 3 observations concernent le traitement des Eaux Pluviales au niveau de la ZAC des 3 Fontaines et du lotissement de l'Arriou : impasse de l'Arréous.
- 1 observation concerne les Eaux Usées.
- 1 observation concerne l'évolution climatique.

### - résidence des Dunes :

<u>C3-Obs 12</u>: M. Georges CINGAL Président Fédération SEPANSO Landes Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine 1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte :

nous attirons votre attention sur des problèmes récurrents rencontrés dans plusieurs secteurs de la commune et sur des problèmes susceptibles de survenir à l'avenir : Accès à la résidence des Dunes et au city stade **(photo 3)** submergé malgré des travaux datant d'un an.



### - quartier de la Gare:

Reg 12 et C5 - Obs 15 : M. COMMET Philippe : 513, allée des faisans dans le coin sud ouest du quartier St Robert : la lecture du rapport mis à disposition et que j'ai téléchargé, m'amène des remarques suivantes:

1 - Page 12, où est illustré le gradient de risques liés au débordement de la nappe phréatique. Depuis 2014, cad depuis 5 ans que je regarde et enregistre le niveau de la nappe derrière chez moi, seule l'année 2017 s'est passée sans débordement. On est régulièrement inondé tous les ans dans cette zone "marécageuse". Dans ces conditions, comment peut-on dire que cette zone est de "sensibilité très faible pour le risque de remontée de la nappe phréatique?" l'étude n'est-elle pas trop ancienne et donc erronée?

<u>Reg 12 et C5 - Obs 16 : M. COMMET Philippe : 513, allée des faisans dans le coin sud ouest du quartier St Robert : la lecture du rapport mis à disposition et que j'ai téléchargé, m'amène des remarques suivantes:</u>

2 - Page 23, où est évoqué l'entretien des réseaux naturels

Nous réclamons depuis plusieurs années un vrai plan d'entretien des canaux et fossés dans la zone forestière derrière chez nous et force est de constater que ce point n'est pas bien traité dans ce dossier. En effet, on peut lire page 22 qu'un schéma directeur a été chiffré et programmé pour ce qui est de l'imperméabilisation des sols dans les zones urbaines à fort développement immobilier. Que *rien d'équivalent n'est prévu pour notre zone marécageuse* ni pour l'entretien des fossés particulièrement important aujourd'hui et où les pins qui absorbaient une grande quantité d'eau ont disparu. Je souhaite que la problématique de remontée des nappes phréatiques autour de la route de la plage soit revue et fasse l'objet d'un plan action précis et budgétisé .

Il ne faudrait pas que l'urbanisation du quartier d'en haut inonde un peu plus les habitants du quartier d'en bas!

<u>C3 – Obs 11 : M. Georges CINGAL Président Fédération SEPANSO Landes Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine 1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte : nous attirons votre attention sur des problèmes récurrents rencontrés dans plusieurs secteurs de la commune et sur des problèmes susceptibles de survenir à l'avenir : Allée des BARDOUNS au niveau du 173 (photos 1 et 2) régulièrement submergée .</u>





### Reg 7 – Obs 17 : M. SUBERVIELLE Daniel : 298 Allée des Faisans :

Grande inquiétude par rapport au débordement de la nappe phréatique (inondations allée des faisans en juin 2013). Le sud-ouest de la commune, ainsi que son prolongement sur Tarnos reçoit les écoulements des hauteurs de Boucau et Tarnos (ruisseau de l'Aygas) et de St Martin (ruisseau la Palibe).

Les eaux se répandent dans les lacs derrière la dune (lacs du métro à Tarnos, et lac Noir à Ondres) sans écoulement (pas d'exutoire vers l'océan).

Par ailleurs, les fossés existants ne sont plus curés depuis longtemps.

La montée de la nappe devrait pouvoir être maîtrisée en ouvrant des passages vers l'Anguillère (exutoire naturel vers l'Océan via le Boudigau). Trois possibilités semblent possibles :

1- vers le canal entre les lacs de Garros et du Turc via l'extrémité sud du lotissement des Pins d'Ondres, vers la piscine de ce lotissement. Le lac de Garros reçoit des eaux qui s'écoulent d'Ouest en Est sous la route Ondres-Tarnos et sous la voie ferrée à environ 500 mètres de la limite Ondres-Tarnos.

2- utiliser le fossé qui est raccordé à l'Anguillère (démarre entre l'orée du bois et les corsiers) après traversée souterraine des Corsiers et du chemin de Pip.

3- avant le centre de vacances ex CCAS EDF, (sur la gauche ), traverser sous la route de la plage et creuser un fossé jusqu'à l'Anguillère à travers la forêt pour évacuer les eaux du lac vers la dune.

### Reg1 - Obs 1: M. FOSSATS Marcel: 77 allée du Hapchot:

la récupération des eaux pluviales des gemmeurs ne s'évacuent pas et stagnent au point tri avenue Georges Lafont. Il faudrait faire une petite tranchée pour évacuer ces eaux dans le pignada.

### - camping du Lac :

# <u>C3 – Obs 13 :</u> M. Georges CINGAL Président Fédération SEPANSO Landes Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine 1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte :

nous attirons votre attention sur des problèmes récurrents rencontrés dans plusieurs secteurs de la commune et sur des problèmes susceptibles de survenir à l'avenir : veuillez noter que la 5 ème modification du PLU, actuellement en cours, prévoit la transformation d'une zone Uhcc (ex camping du lac non situé en cœur de bourg) en Uhc1 afin de permettre la construction de 171 logements sur une zone soumise au ruissellement pour la partie haute et à la submersion pour la partie basse. Ce classement en zone Uhc1 favorise les dérogations (p 32 du schéma directeur des eaux pluviales)

### - rue de Tarandelle :

### Reg2 - Obs 2: Mme ROQUES Sylvie: 42 rue de Tarandelle:

les eaux de ruissellement de la rue de Tarandelle s'évacuent largement par les parcelles bâties en contrebas (n° 42 – 50 notamment). Cette situation serait à prendre en compte dans le cadre du schéma directeur.

### - rue du 19 mars 1962 :

<u>Reg 5 et C4 – Obs 5</u>: M. NOEL Noël-Pierre: 113 avenue Etienne Castings: un courrier 2 photographies de la rue du 19 mars 1962 le matin du 16/07/2018 vers 05h45 et une autre vers 07h50:

Les eaux de ruissellement ne s'évacuent pas au niveau de la rue du 19 mars 1962 qui longe ma propriété. Celles ci occasionnent de gros dégâts : 90 m³ d'eaux usées que les pompiers ont évacuées en plus de 3 heures. Cet épisode est récurent (2009, 2018) sans compter toutes les fois où j'installe les pompes. Le diamètre de 150 utilisé pour évacuer les eaux vers la rue Castaings ne suffit pas.

Les causes de ce désastre sont connues des services techniques car ce n'est pas la première inondation que nous subissons. Une première en 2008 avec environ 70 cm de haut sur la totalité du sous-sol soit 56m3 d'eau sales (égouts et pluviales), et une deuxième inondation en 2018 (cf photos) avec cette fois-ci une hauteur de 1m d'eau sur la totalité du sous-sol soit 80 m3 de cette même eau boueuse et puante!

En effet l'année 2008 a mis en évidence certains gros problèmes d'évacuation des eaux pluviales et eaux usées dans notre quartier. Nous avons emménagé dans cette maison en février 2001. A cette époque le quartier ne comportait que des maisons. Une résidence était prévue (les floralies) mais, sans conséquences apparentes sur le réseau d'évacuation.

Quelques années plus tard, sur un grand terrain partant de la nationale jusqu'à la rue du 19 mars et mitoyen de la résidence construite précédemment est implantée, une résidence encore plus importante qui supprime la quasi-totalité de l'espace vert existant. Les premiers effets sont rapidement apparus : refoulement par les plaques d'égouts dans la rue, début de refoulement dans les sanitaires de notre habitation par grosses pluies puis inondation totale de notre sous-sol en 2008.

10 ans après, suite à l'implantation d'une autre résidence en face de notre maison (Selva Quieta) nous revivons cette catastrophe d'une ampleur encore plus importante. Pourtant, plusieurs demandes d'aménagements du réseau dans cette rue ont été faites auprès de la mairie, mais malheureusement, elles sont restées sans réponses.

Cela est intolérable, car Prévisible!

A chaque grosse pluie, le réseau surcharge rapidement et devant chez nous le niveau monte. Si je ne suis pas présent pour mettre en œuvre des pompes pour parer à tout débordement et éviter des dégâts, mon sous-sol subit de graves dommages.

La raison provient d'un défaut de dimensionnement du collecteur situé devant chez moi.

D'un diamètre de 100 prévu à l'origine pour un quartier de maisons entourées de jardins, les résidences et le goudronnage des surfaces perméables ont finis par dépasser la capacité du réseau.

Les travaux entrepris lors de la réfection de la voirie ont permis d'installer des buses DN 300 mais le point bas devant chez nous est toujours relié au réseau de la rue Etienne Castaings par une canalisation de diamètre 100! Je ne suis pas plombier mais j'affirme que le débit de ce réseau est commandé par un diamètre trop petit! Une solution serait de changer ce petit tuyau par un DN équivalent au reste du réseau mais il passe sous la maison de ma voisine.

Peut être le faire passer à coté de la maison ???

Une autre serait de mettre une pompe de relevage.

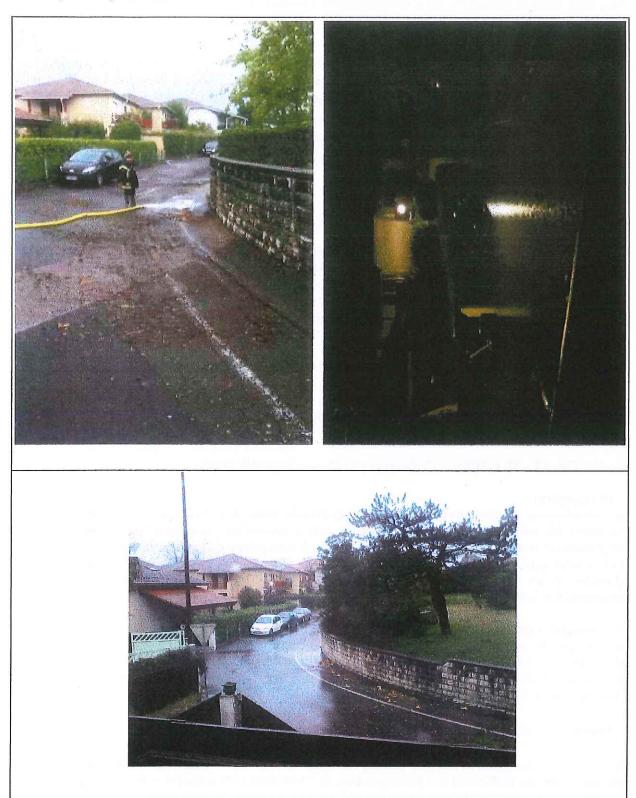
Il faut aussi prendre en compte que la résidence Selva Quieta possède un bassin de rétention calculé par un ingénieur qui lorsqu'il est plein se déverse dans un réseau déjà saturé.

Il faut certainement très peu de temps pour que celui-ci arrive à saturation, car une rivière souterraine passe sous le parking de la résidence et deux pompes (d'ailleurs très bruyantes) tournent en permanence pour éviter les remontées d'eau (problème lors de la construction).

Il est intolérable que ce problème perdure! Nous sommes à la merci des caprices de la météo et chaque fois que nous nous absentons c'est avec la peur de retrouver notre logis ravagé par les eaux.

Merci de faire le nécessaire pour que nous retrouvions la sérénité et la sécurité à laquelle tout Ondrais

devrait pouvoir prétendre.



### Reg 6 - Obs 6: Mme ETCHEVERRY Patricia: 99 avenue Etienne Castings:

ma maison qui donne également sur la rue du 19 mars 1962 a été complètement inondée (1 mètre dans le jardin et 50 cm à l'intérieur) en raison du défaut d'évacuation des eaux pluviales et usées de cette rue du 19 mars 1962. Étant de plain-pied, elle a été complètement transformée en piscine intérieure. C'est la deuxième fois que cela se produit (2009-2018) et cela fait deux fois de trop. Les dégâts ont été énormes (pire qu'en 2009). Je l'ai signalé à la mairie mais personne ne s'est déplacé, des services de la mairie. J'espère qu'entre personnes de bonne volonté nous pourrons grâce à votre intervention trouver <u>rapidement</u> une solution technique efficace pour que cela ne se reproduise plus jamais. (buse d'évacuation de 150 mm ridiculement insuffisant). Pourquoi ne pas mettre un diamètre de 400 ou 500 par exemple! De plus, l'évacuation principale des eaux usées passe sous mon terrain pour rejoindre le réseau de l'avenue Etienne Castaings, ce qui pose problème. Je souhaiterais rapidement rencontrer le responsable des services techniques ou toute autre personne techniquement apte et compétente chez moi pour trouver la solution. Travaillant à Bayonne je saurai me rendre disponible pour cette rencontre.

### - Avenue Stayan - RD 810:

### Reg 8 - Obs 18: M. CAPDEPON Romain: 83 Avenue Dupruilh Stayan:

J'ai assisté à une réunion avec les représentants de la Mairie et du Sydec (M. CROS) pour trouver une solution rapide pour capter et canaliser les EP provenant du Cassiet : => captage des eaux pluviales au niveau du feu rouge qui ont déjà provoqué un ravinement très important sur ma propriété pour les amener par une canalisation au DO du Cornecul en passant dans la partie qui sépare la RD 810 et ma clôture. Devront s'en suivre :

- la remise en état de la clôture qui n'a plus d'assise (un poteau et son socle pendent et sont soutenus par le grillage)
- l'apport de terre nécessaire pour combler la zone ravinée où d'énormes racines d'un chêne sont à nu.

### Reg 8 - Obs 19: M. CAPDEPON Romain: 83 Avenue Dupruilh Stayan:

### - DO Cornecul:

les débordements EU sont maintenant constants à la moindre petite pluie et cela depuis au moins deux décennies. Malgré le dégrillage mis en place par le sydec il arrive encore que l'on retrouve papiers, serviettes hygiéniques et autres accrochés à la végétation , et c'est à nous-mêmes qu'incombe le nettoyage du ruisseau. Le Cornecul reçoit et va recevoir toujours plus d'eau et de débordements du fait de la collecte des eaux pluviales : il s'en suit un ravinement très important des berges qui met en péril les rives et les passerelles qui enjambent le ruisseau.

\*- je demande expressément à la commune (avec le syndicat des rivières) de prendre en charge et de réaliser la protection des berges dont la dégradation est de sa responsabilité.

Il est, pour moi, évident que les travaux envisagés ne seront finalisés que dans un délai de 4 à 5 ans. Il n'est donc pas acceptable de supporter toutes ces dégradations qui iront en s'amplifiant. Nous sommes prêts à recevoir toute personne qui souhaite venir sur le terrain.

### - Tamatave Grand Camp:

<u>Reg 3 et C1 – Obs 3 :</u> M. LANCIEN Franck : 25 allée des Saules : un courrier, 2 vidéos 2011 et 2018, 4 photographies du 16/07/2018 et 2 photographies du 31/01/2019 : Ma propriété se trouve sur une zone qui correspond au secteur d'application stricte des règles d'assainissement des eaux pluviales de la commune d'Ondres.

Mon propos traite plus particulièrement de la gestion des EP dans la zone de TAMATAVE, du chemin du Gran Cam et du chemin de Catoy qui dessert l'allée des saules ou je réside.